

Epreuve intégrée : règlement

I. Règles de mise en page

Le travail devra se conformer aux règles de mise en page standardisée qui sont présentées ci-dessous :

- Le format A4 est adopté
- Des marges suffisantes sont laissées autour du texte
- L'interligne est 1,5
- La taille de la police est de 12.
- La police utilisée sera Times New Roman
- Les pages seront numérotées en bas et de manière centrée

II. La présentation

L'épreuve intégrée se présentera sous la forme d'un fascicule relié. Il s'agira d'une reliure collée ou de spirale, pas une reliure en anneaux. L'ensemble du travail comportera au total un nombre de pages compris entre 20 et 30 pages.

Le travail devra inclure une page de couverture. Une page de garde reprendra les mentions suivantes :

- Le nom de l'école, avec l'adresse complète
- Le nom de la section (Auxiliaire de l'enfance)
- Le nom complet de l'étudiant
- Le nom de l'épreuve (Epreuve intégrée)
- Le nom complet du professeur
- Le titre du sujet
- L'année académique (ex : Année académique 2020-2021)

Le travail comportera également et dans cet ordre :

- Une couverture
- La page de garde
- La table des matières
- Le texte (la suite du travail)
- La bibliographie
- Eventuellement les remerciements

La table des matières (obligatoire) présentera les différentes parties du dossier, avec mention de la pagination (obligatoire). Elle représentera l'architecture de votre travail. Soignez-la particulièrement. Mettez-la en début de dossier.

Le travail devra être compréhensible par les lecteurs. La structure des phrases devra être correcte. Une attention toute particulière doit être accordée à l'orthographe.

III. L'insertion d'un discours source

Vous serez régulièrement amenés, dans votre travail, à citer les idées d'un auteur. Il est essentiel de le signaler de manière explicite, en italiques ou entre guillemets, et en donnant le nom de l'auteur. Sinon vous commettriez un plagiat.

IV. Le signalement bibliographique

1. Les livres

Pour les livres, la méthode est la suivante :

- Nom de l'auteur (Initiale du prénom),
- Le titre
- Le nom de la maison d'édition
- Le lieu d'édition
- L'année de l'édition.

2. Articles et revues

Pour les articles et les revues, il en sera ainsi :

- Le nom de l'auteur (Initiale du prénom)
- Le titre de l'article
- Le nom de la revue éventuelle ou du journal ou du site
- L'année de publication de l'article

V. La structure du texte

Le travail en lui-même comprendra (outre ce qui a été mentionné ci-dessus) :

- L'introduction
- Le développement du travail réparti en chapitres
- La conclusion
- Les annexes éventuelles

a. La table des matières.

Elle reprend les grandes subdivisions du travail avec indication des pages correspondantes.

b. L'introduction.

Elle précise et délimite le sujet, cible la problématique.

Elle explique comment l'étudiant a choisi cette problématique ou sujet et quels sont les objectifs de la recherche.

Elle situe le travail entrepris par rapport à l'étudiant et à son parcours, par rapport à la profession ou à la formation initiale.

Elle développe ce qui motive l'étudiant à travailler cette problématique ou sujet.

Elle présente les hypothèses de travail et la méthode de recherche qui sera mise en œuvre.

Elle décrit les différentes parties du travail.

c. Le développement du travail

L'étudiant construit ici une réponse à sa question de départ ou à son sujet de départ, en articulant la théorie et la pratique : lectures, observations, construction d'outils. Une attention toute particulière sera apportée à une

structuration claire du travail par une division en chapitres.

Dans son travail, l'étudiant devra impérativement :

- Définir le rôle de l'auxiliaire de l'enfance dans le cadre spécifique des situations concrètes développées
- Elaborer un questionnement sur sa fonction et les limites de celle-ci
- Procéder à une évaluation critique des actions développées
- Situer les actions développées dans un contexte organisationnel, culturel et social
- Présenter l'environnement humain (les enfants, l'équipe, les parents) des situations envisagées
- Expliquer les situations concrètes en établissant un lien avec les approches théoriques et méthodologiques
- Distinguer toute donnée/information objective de ses propres interprétations
- Justifier ses choix

Le travail comprendra une partie théorique (maximum 8 pages) et une partie pratique liée à des situations professionnelles concrètes rencontrées durant les stages ou lors d'expériences professionnelles d'auxiliaire à l'enfance.

d. La conclusion.

Elle est en étroite relation avec l'introduction. Elle rappelle les objectifs du travail, résume les résultats obtenus et en précise l'intérêt, les limites, les conséquences et les applications.

e. Références bibliographiques et autres ressources.

La bibliographie mentionne, sous des intitulés distincts : la liste des ouvrages effectivement consultés et cités par l'étudiant ; la liste des autres ressources ; les aides intérieures et extérieures de personnes ressources (exemple : votre maître de stage, les professeurs).

VI. La présentation orale

La présentation orale ne consiste pas en un simple exposé du contenu du travail. Les auditeurs présents lors de cette défense ont été vos lecteurs : ils connaissent le contenu et l'orientation du texte ou projet que vous défendez. Il s'agit à présent de le mettre en perspective en montrant, notamment, que vous pouvez argumenter la réflexion qui a été menée.

Lors de la préparation de votre prise de parole, pensez à :

1. Prévoir une mise en situation dynamique, évocatrice, accrocheuse, voire originale, afin de mettre vos auditeurs en appétit,
2. Annoncer brièvement le plan de votre exposé (oralement ou par écrit : support papier, tableau),
3. Vous pencher sur un volet de votre travail qui mérite que l'on s'y attarde plus longuement :
 - soit parce que votre écrit vous semble incomplet sur un point,
 - soit parce que vous souhaitez préciser ou corriger un aspect,
 - soit parce que vous avez consulté une source, mentionnée dans l'écrit, qui vous permet de compléter ou de nuancer votre propos ;
 - soit parce que vous souhaitez apporter un prolongement, une illustration.

VII. Carnet de bord

1. Le sujet de votre travail doit être avalisé par écrit par votre enseignant. Celui-ci se tient à votre disposition, sur rendez-vous, afin de vous aider à le définir.
2. Pensez à vous rendre en bibliothèque et pas uniquement sur Internet pour définir votre sujet !
3. Avant la remise finale de votre travail, vous devez consulter au moins deux fois votre professeur afin de lui faire part de l'état d'avancement de votre épreuve intégrée.
4. Vous êtes libre de rencontrer votre professeur, sur rendez-vous, au-delà de ces deux entrevues obligatoires pour toute problématique liée à la réalisation de votre travail.